



Lettre d'information n° 3 - Mai 2020

*Après de nombreux aménagements,
les travaux ont repris à Challes !*

Le 17 mars dernier, l'épidémie de Coronavirus a logiquement mis à l'arrêt l'ensemble des chantiers de Bourg Habitat, dont celui de la réhabilitation de la résidence de l'allée de Challes. Les travaux ont redémarré le lundi 11 mai, après validation d'un protocole de reprise intégrant de nombreuses mesures pour garantir la sécurité de tous !

*/// Pour la reprise,
priorité à la sécurité !*

Dès le mois d'avril, les équipes de Bourg Habitat ont travaillé avec Citinea et les nombreux intervenants du chantier pour préparer la reprise des travaux. Chaque semaine, des visio-conférences ont permis d'avancer sur les mesures à mettre en place pour garantir la sécurité de tous, que ce soit les personnels intervenant sur le chantier ou les locataires vivant sur place.

Début mai, CITINEA a modifié les installations de chantier, notamment pour limiter au maximum les interactions entre les personnels de chantier et les locataires. Tout était prêt pour le retour des équipes sur site dès le lundi 11 mai. Des procédures strictes ont été définies et sont désormais appliquées par tous, en complément des gestes barrière et des mesures de distanciation physique.



Où en est-on aujourd'hui ?

Si les allées 37 et 35 étaient déjà terminées le 17 mars, lorsque le confinement a été décrété, les travaux démarraient à peine au niveau de l'allée 33.

Après presque 2 mois d'arrêt de chantier, désamanteurs, électriciens, peintres, façadiers... sont aujourd'hui de nouveau sur site !

Près de vingt personnes sont ainsi mobilisées pour poursuivre les travaux de réhabilitation du premier bâtiment de la résidence Challes et de l'allée 33.

Pour la sécurité de tous, les personnels de chantier ont dû intégrer dans leur quotidien le respect de procédures strictes impliquant parfois de travailler différemment et le port d'équipements de protection complémentaires (masque, gants, lunettes...).

Une personne a également été embauchée pour assurer, plusieurs fois par jour, la désinfection des points de contact de la zone chantier (vestiaires, réfectoire, bureau de chantier...).

Les travaux en images ...



Déménagements et états des lieux : comment ça se passe ?

Tout a été prévu pour assurer la sécurité de tous durant les phases de déménagements et d'états des lieux, que ce soit pour les états des lieux de repérage avant travaux, les états des lieux d'entrée et de sortie dans les logements de courtoisie ou les états de lieux après travaux.

Au niveau des déménagements, les locataires seront informés de la date par CITINEA, comme pour les précédentes phases. Dans le contexte actuel, **il est essentiel que chacun respecte scrupuleusement l'horaire indiqué pour son déménagement** ; l'idée étant d'éviter au maximum les contacts et les interactions. Alors que les déménagements étaient programmés toutes les heures auparavant, **chaque locataire disposera désormais d'une demie-journée réservée pour transférer ses effets personnels de son appartement vers le logement de courtoisie qui lui aura été attribué ou inversement**. Cette organisation permet d'éviter que plusieurs locataires déménagent en même temps et se croisent dans les allées.

Les états des lieux des logements avant travaux seront réalisés par l'équipe Bourg Habitat / Citinea / Seta, en présence du locataire. Ils permettent de définir les travaux qui seront réalisés dans chaque logement. Le port du masque sera obligatoire pour tous les participants. En complément, nos équipes seront équipées de lunettes, gants et surchaussures, qu'ils changeront à chaque logement.

Les états des lieux réalisés à l'entrée et à la sortie des logements de courtoisie seront assurés par Citinea en présence du locataire. Le port du masque sera obligatoire pour tous les participants.

Les états des lieux des logements rénovés seront réalisés par Bourg Habitat, juste avant le réemménagement des locataires. Un document officiel leur sera alors remis. Les locataires pourront ensuite contacter par téléphone leur chargé de secteur pour échanger sur ce document, le compléter et le valider.

A noter qu'une entreprise spécialisée procédera à la désinfection totale des logements rénovés et des appartements de courtoisie.

Les états des lieux avant travaux



Qui ?

- 1 représentant de Bourg Habitat
- 1 représentant de SETA
- 1 représentant de CITINEA
- 1 locataire (ou son représentant)



Quand ?

4 à 6 semaines avant déménagement, sur rendez-vous.



Quels équipements ?

- Port du masque pour tous.
- Lunettes, gants et surchaussures en complément pour les membres de l'équipe travaux.

Les états des lieux des logements de courtoisie



Qui ?

- 1 représentant de CITINEA
- 1 locataire (ou son représentant)



Quand ?

A l'arrivée et au départ du logement de courtoisie



Quels équipements ?

- Port du masque pour tous.
- Lunettes, gants et surchaussures en complément pour CITINEA.

Les états des lieux après travaux



Qui ?

- 1 représentant de Bourg Habitat



Quand ?

Juste avant le retour des locataires dans leur appartement rénové



Quels équipements ?

Aucun puisqu'une seule personne sera présente dans le logement.

Une nouvelle organisation des travaux pour limiter l'impact du Coronavirus sur le planning de l'opération

L'épidémie de Coronavirus a un impact direct sur le planning de l'opération. Au-delà de l'arrêt du chantier pendant près de 2 mois, le Covid19 impose aux entreprises de travailler différemment.

Pour éviter de trop retarder la date de fin des travaux, Bourg Habitat, Seta et Citinea ont réfléchi à une nouvelle organisation du chantier. **Après la fin des travaux de l'allée 33, Citinea réalisera les travaux dans deux allées quasiment en même temps.** Cette nouvelle organisation permet d'envisager une fin des travaux en avril 2021 au lieu d'octobre 2021 si le fonctionnement actuel, allée par allée, était maintenu.

Cette nouvelle organisation nécessite la mise à disposition de nouveaux appartements de courtoisie puisque davantage de logements vont être en travaux en même temps. 8 appartements sont déjà disponibles à Challes, 8 le seront très prochainement (2 à Challes et 6 à proximité immédiate de la résidence). Pour les locataires qui seront logés à l'extérieur, une aide au déménagement sera proposée.

La prochaine phase de travaux concernera les allées 31 et 29. Pour ces allées, les premiers états des lieux avant travaux seront réalisés les mercredi 3 et jeudi 4 juin. Les déménagements devraient avoir lieu à partir du 6 juillet pour les locataires de l'allée 31, puis à partir du 8 juillet pour l'allée 29. Les travaux dans ces allées démarreront dans la foulée des déménagements.



Planning prévisionnel des déménagements en vue des travaux



L'opération de réhabilitation « Allée de Challes » est réalisée dans le cadre du projet de rénovation urbaine « Pont des Chèvres / Santos-Dumont ». Partenaires du projet :



La lettre d'information du projet de réhabilitation « Allée de Challes » est éditée par Bourg Habitat, Office Public de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

Conception-rédaction : Pôle Communication de Bourg Habitat (16 avenue Maginot 01000 Bourg-en-Bresse) **Illustrations :** Citinea et Bourg Habitat **Date de parution :** mai 2020.

Contact : info@bourg-habitat.com
Centre de relation clientèle : **04 74 21 20 20**